

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 33 (1888)  
**Heft:** 11

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIII<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 11.

15 Novembre 1888

## Cours préparatoires des cadres.

Depuis plusieurs années déjà, les officiers qui s'occupent de l'instruction de l'infanterie ont manifesté le vœu que les cadres des bataillons d'élite fussent appelés à un cours préparatoire de quatre ou cinq jours avant l'arrivée de la troupe aux cours de répétition bisannuels. Plusieurs sections de la Société des officiers de la Confédération suisse ont aussi exprimé le même vœu. Cette année encore, aux cours de répétition des bataillons d'élite de la I<sup>re</sup> division, de même qu'aux cours de régiments de la II<sup>e</sup> division, on a reconnu toujours plus l'urgence d'instituer ces cours préparatoires, soit au point de vue de l'instruction de la troupe, soit aussi pour obtenir une meilleure observation de la discipline.

En effet, que se passe-t-il avec le système actuel ?

Officiers, sous-officiers et soldats entrent au service en même temps. Or, abstraction faite des jeunes officiers et sous-officiers sortis des dernières écoles, les cadres arrivent pourvus d'une instruction militaire acquise dans les écoles ou dans les cours de répétition antérieurs datant de deux ou quatre ans.

Dans ces conditions, on s'explique aisément que le plus grand nombre des gradés ait en partie oublié l'instruction reçue précédemment. Il en résulte que la première semaine du cours se passe en exercices servant plutôt à remémorer aux plus anciennes classes des cadres l'instruction acquise précédemment qu'à faire progresser l'instruction de la troupe.

Admettons même que tous les officiers et les sous-officiers ont fait leur devoir avant l'entrée au service, c'est-à-dire qu'ils ont revu leurs règlements et se sont préparés par l'étude théorique à remplir consciencieusement leur mission — autant qu'il est possible de le faire en travaillant individuellement, — et qu'ils entrent au service dans les meilleures conditions, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le cas ; malgré ces circonstances avantageuses, l'expérience faite jusqu'ici prouve que quand les cadres, dans les premiers jours du cours, prennent en mains l'instruction de la troupe pour l'école du soldat, de compagnie ou le service intérieur, ces exercices laissent beaucoup à désirer. Ce sont des commandements donnés sans énergie, des erreurs non